Document generated on 06/25/2025 12:21 p.m.

Relations industrielles
Industrial Relations

Pour la création d'un conseil provincial du Patronat
XVIIIe congrès annuel de l'A.P.I.

Georges-Henri Dagneau

Volume 17, Number 4, October 1962

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1021479ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1021479ar

See table of contents

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)
1703-8138 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Dagneau, G.-H. (1962). Pour la création d'un conseil provincial du Patronat : xVIIIe congrès annuel de l'A.P.I. *Relations industrielles / Industrial Relations*, *17*(4), 465–468. https://doi.org/10.7202/1021479ar

Article abstract

Sommaire

Les résolutions adoptées à l'issue du XVIIIe congrès annuel de l'Association Professionnelle des Industriels, qui s'est tenu du 24 au 26 octobre 1962, au Château Frontenac, à Québec, se résument comme suit :

— Création d'un CONSEIL PROVINCIAL DU PATRONAT;

— Amélioration de la Loi de la Convention collective en vue de remédier aux déviations qui se sont introduites dans ïapplication de cette loi surtout en ce qui concerne les décrets et les comités paritaires;

— L'accélération des procédures en ce qui concerne le règlement des litiges du travail;

— La diffusion des méthodes d'administration du personnel;

— La coordination des diverses initiatives en matière de cours de perfectionnement à l'usage des chefs et dirigeants d'entreprise;

— L'étude des meilleurs moyens de faciliter le dialogue entre mari et femme, dans les foyers des hommes d'affaires, afin d'obtenir un meilleur équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle de nos chefs et dirigeants d'entreprise.

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1963

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

COMMENTAIRES

XVIIIe congrès annuel de l'A.P.I.

POUR LA CRÉATION D'UN CONSEIL PROVINCIAL DU PATRONAT

GEORGES-HENRI DAGNEAU

Les résolutions adoptées à l'issue du XVIIIe congrès annuel de l'Association Professionnelle des Industriels, qui s'est tenu du 24 au 26 octobre 1962, au Château Frontenac, à Québec, se résument comme suit :

—Création d'un CONSEIL PROVINCIAL DU PATRONAT;

—Amélioration de la Loi de la Convention collective en vue de remédier aux déviations qui se sont introduites dans l'application de cette loi surtout en ce qui concerne les décrets et les comités paritaires;

—L'accélération des procédures en ce qui concerne le règlement des litiges du travail;

—La diffusion des méthodes d'administration du personnel;

—La coordination des diverses initiatives en matière de cours de perfectionnement à l'usage des chefs et dirigeants d'entreprise;

—L'étude des meilleurs moyens de faciliter le dialogue entre mari et femme, dans les foyers des hommes d'affaires, afin d'obtenir un meilleur équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle de nos chefs et dirigeants d'entreprise.

CONTENU DU CONGRÈS

Quatre facteurs, répartis dans le temps et dans l'espace, ont motivé le choix par l'A.P.I. du thème qu'elle mit à l'étude en 1962 et qui fut approfondi à son congrès :

—« Le syndicalisme et l'organisation professionnelle », tel était le thème de la Semaine sociale du Canada, aux Trois-Rivières, en 1960; c'était un examen théorique complet de ce problème;

—« La planification économique et l'organisation professionnelle », tel était le thème du colloque de la Semaine sociale tenu à l'Estérel, en 1961;

—De toute façon, la planification économique devient de plus en plus nécessaire, sous une forme ou sous une autre, même au niveau fédéral et à plus forte raison au plan provincial;

—L'A.P.I. sans faire de l'organisation professionnelle proprement dite, a cependant participé à des Rencontres des Agents de la Vie économique, comprenant des représentants de plusieurs secteurs: syndicats, agriculteurs, coopérateurs, etc.

Voilà des faits. Si on y ajoute la tendance suivie par l'A.P.I. depuis quelques années, si on tient compte des études des associations patronales des autres pays membres de l'UNIAPAC, études qui portent sur l'organisation professionnelle, il était nécessaire que l'A.P.I. creusât davantage cette question. Mais elle ne pouvait le faire sur le plan théorique, puisque nos Semaines sociales l'ont déjà fait. Il a semblé qu'elle devait, puisqu'elle groupe surtout des praticiens, des hommes d'affaires, chercher sur le terrain pratique, des concrétisations des principes auxquels elle adhère. Voilà pourquoi, sous le thème: « Vers le progrès économique et social par l'organisation professionnelle », elle s'est demandée ce qu'elle pouvait faire pour appliquer la doctrine sociale de l'Eglise.

A cette fin, elle s'est donc demandée: qu'existe-t-il du côté patronal, en fait d'organisation professionnelle? Après avoir bien fait la distinction entre l'organisation des patrons entre eux, sur le plan professionnel, et l'organisation de tout un secteur économique, comprenant alors patrons et employés, sur le même plan professionnel, l'A.P.I. a décidé de concentrer ses efforts sur deux points: d'abord l'association patronale, et ensuite le comité paritaire. Dans le premier cas, c'est parce qu'elle partait de l'hypothèse de travail suivante: il y a un grand nombre d'associations patronales; avant de passer à l'organisation professionnelle bipartite, ne faut-il pas d'abord coordonner la partie patronale? En second lieu, parler d'organisation professionnelle, au Québec, sans parler des comités paritaires qui existent déjà et qui sont une certaine forme d'organisation professionnelle, c'eût été fermer les yeux volontairement sur un secteur de la réalité. Il fallait donc les englober dans le champ de notre travail.

Enfin, comme nos membres ne peuvent pas remettre à plus tard l'amélioration constante de leurs entreprises, en attendant que l'organisation professionnelle y ait apporté une lumière nouvelle, le congrès a cherché à étudier sans délai trois des problèmes qui semblaient les plus urgents: les relations industrielles, l'administration du personnel et les cours de perfectionnement des chefs et dirigeants d'entreprise. Enfin, comme les épouses des membres participent au congrès, on a voulu que leur présence ne soit pas seulement un charme de plus, mais aussi une contribution au travail de pensée qui s'y élabore. On a donc étudié avec ces dames, sous une forme nouvelle le problème permanent de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale du chef ou du dirigeant d'entreprise.

ORGANISATION DU CONGRÈS

Matériellement, le congrès avait été conçu pour obtenir le maximum de rendement, sans cependant surcharger les membres. A cette fin, le

programme prévoyait de nombreuses périodes de repos, ainsi que du travail par commissions, afin de pouvoir faire étudier plusieurs aspects d'un même sujet simultanément, quitte à en faire la synthèse dans une séance plénière. Ce dispositif a eu deux effets: d'abord, par le jeu des périodes de repos, les membres ont pu travailler dans un climat de détente et de gaieté, tout en respectant scrupuleusement l'horaire; deuxièmement, un plus grand nombre de congressistes ont pu participer activement aux séances, puisque dans chaque commission, presque tous les participants étaient appelés à être actifs.

La participation des épouses a aussi introduit un élément nouveau, qui a été fort apprécié.

LE CONSEIL PROVINCIAL DU PATRONAT

C'est là la résolution principale du congrès, sans aucun doute. L'hypothèse de travail selon laquelle les associations patronales sont très nombreuses a été amplement justifiée. Sans doute, n'a-t-on pas voulu aller jusqu'à dire qu'elles sont trop nombreuses. Cela se comprend. Certains ont cependant fait le total des associations auxquelles leur firme participe et le chiffre ainsi découvert ne demande aucun qualificatif. Une firme, importante, a soudain compris qu'elle était membre de 72 associations! Par rapport à son ampleur, il est très possible que ce ne soit pas trop! Mais, vis-à-vis de la planification économique qui s'en vient, il est bien évident que s'il n'y a pas coordination entre toutes ces associations, cette planification se fera, au mieux, sans les patrons, et au pire, contre eux.

Cela, les congressistes l'ont vite compris. Mais grâce à l'exposé de M. Yvon Chotard, éditeur parisien, qui est le vice-président de l'association patronale française Centre Français du Patronat Chrétien, ils ont aussi compris que la notion de planification non seulement ne signifie pas la fin de la petite et moyenne entreprise, mais peut fort bien signifier un moyen pour elles de résister à la pression de la grande et de la très grande entreprise. Sans doute, faudra-t-il qu'elles réalisent entre elles une certaine coordination, que le recours aux services en commun soit plus fréquent, plus dynamique. Mais le rouleau compresseur de la grande entreprise, facteur irréversible de concentration économique, peut être retenu, voire allégé par les effets d'une saine planification indicative, ainsi que l'expérience française est en train de la mettre en pratique. A cet égard, l'exposé de M. Chotard a été lumineux.

En ce qui concerne les comités paritaires, l'A.P.I., en réunissant à la même table, le sous-ministre du Travail, M. Gérard Tremblay, qui est le parrain, si l'on peut dire, de la loi de 1934 sur la Convention collective; deux chefs syndicaux d'envergure, M. Marcel Pépin, secrétaire général de la Confédération des Syndicats nationaux, et M. André Thibodeau, trésorier de la Fédération des Travailleurs du Québec; un représentant des comités paritaires eux-mêmes, M. Florent Hébert, de Sherbrooke, président du Centre consultatif des Comités paritaires; et deux em-

ployeurs, M. Laurent Corriveau, directeur du personnel chez Miron & Cie Ltée, et M. Arthur Bédard, trésorier de la Peinture Sico Ltée, qui remplaçait le lieutenant-colonel F.-E. Alain, retenu chez lui par une raison majeure, ainsi qu'un rapporteur, dans la personne de M. André Déom, de Rimouski, de la Cie Québec-Téléphone, l'A.P.I., dis-je, a réussi à réunir ainsi un panel comme on en a rarement vu précédemment. Il n'est peut-être pas exagéré de dire que c'était la première fois que le haut fonctionnarisme provincial, le syndicalisme, le patronat et les comités paritaires eux-mêmes étaient réunis pour étudier ensemble le problème des décrets et de l'organe paritaire qui en surveille l'application. La discussion a été non seulement vive, mais pratique et concrète. Comme on dit, les vrais problèmes ont été posés et il semble bien que la question des zônes et celle de la prépondérance devront être abordées avant longtemps. Cela s'explique d'ailleurs par la méthode utilisée. En effet, tout comme au sujet des associations patronales, une enquête avait précédé le travail des commissions, ainsi une étude en profondeur par un professeur d'université, M. Marcel Côté, des HEC, avait permis au panel d'entrer dans le vif du sujet avec un point de départ suffisamment large et précis à la fois.

En somme, le congrès de l'A.P.I. a été plus vivant et plus dynamique que jamais. D'ailleurs, il a réuni plus de congressistes que jamais, soit plus de deux cents.

PROPRIETE ET SOCIALISATION

GÉRARD DION

Trois ou quatre campagnes électorales comme les dernières que notre population vient de subir et chacun pourra se qualifier d'expert en économique. Les problèmes seront devenus simples et les solutions s'imposeront à l'esprit comme deux et deux font quatre.

Nous avons d'ailleurs déjà été bien préparés par les rengaines que nous ont servies et continuent de nous servir les pontifes et les bedeaux du capitalisme sur l'entreprise privée, le droit de propriété, le socialisme, la socialisation, etc. Il faut dire aussi que lorsque l'on s'arrête aux manuels ou aux ouvrages classiques pour traiter ces problèmes on est loin d'être beaucoup plus avancé. A force de répéter les mêmes choses sans trop se soucier de regarder la réalité qui nous entoure, on en est venu, dans un domaine aussi concret, à se complaire dans des catégories qui sont incapables de saisir l'évolution dans laquelle notre monde technique est engagé et à ériger en absolu ce qui n'est que relatif, en permanent ce qui n'est que contingent.